

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ASSEMBLÉE DU 4 MAI 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 4 mai 2026, tenue au 198A, rue de la Fabrique, à 19h30, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Marc Lemay, Yannick Pressé, Éric Guillot, Amélie Bergeron et Julie Lemay, tous formant quorum.

Absence : Michel Fortier

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum,

RÉSOLUTION # 2026-05-086

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Julie Pressé, mairesse, fait la lecture de l'ordre du jour :

RÉSOLUTION # 2026-05-087

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit, et que les "affaires nouvelles" restent ouvertes.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux antérieurs
5. Comptes à payer
6. Liste des revenus
7. Correspondance
8. Dépenses à approuver
 - a) FRR volet 2 – Mise à niveau et correction du profil du terrain de soccer
 - b) FRR volet 2 – Des installations au service de notre vitalité communautaire
 - c) Station de pompage des eaux usées PP1 – intégration du poste
9. Demandes
 - a) SSIRMRCB – Soirée country au profit de la Fondation des pompiers pour les grands brûlés
 - b) Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques
 - c) Demande de modification du guide TECQ 2024-2028 concernant le rechargement granulaire
 - d) St-Pierre-les-Becquets – appui pour le projet de réfection et mise aux normes de l'aréna régional
 - e) Sogetel – prolongement du réseau de fibre optique
 - f) Telus – prolongement du réseau de fibre optique
 - g) Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales
10. Affaires courantes

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- a) Modification du calendrier des séances du conseil
 - b) Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier de 2025
 - c) Modification aux règlements d'urbanisme
11. Suivi de dossiers
- a) Déneigement – versement de la retenue 2025-2026
 - b) Programme TAPU
 - c) Vente pour taxes
12. Règlements
- a) Politique de gestion contractuelle (avis de motion)
 - b) Nomination d'une personne désignée pour l'application du règlement # 2015-07-102
13. Comités et MRC
14. Affaires nouvelles
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

RÉSOLUTION # 2026-05-088

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 7 avril 2026 avec dispense de lecture.

5. COMPTES À PAYER

RÉSOLUTION # 2026-05-089

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

1. Les comptes à payer du chèque # 1811 pour la somme de 19.00 \$.

NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION	# CHQ	MONTANT
TOUSIGNANT, YVES	REPLACEMENT # 1765	1811	19.00 \$

2. Les comptes à payer des dépôts directs # 502859 à # 502876 pour la somme de 70 984.96 \$.

ANNIE JACQUES		
28-04-2026	30853	100.00 \$
CERTIFICATS-CADEAUX NOUVEAUX ARRIVANTS		
13-04-2026	2026-04-14	45.98 \$
BOITIER PROTECTEUR POUR ÉCRAN GÉNÉRATRICE		
15-04-26	6211930	44.61 \$
GANTS JARDINAGE JENNA COLBERT		
28-04-26	7102665	21.72 \$
ETUI CELLULAIRE INSPECTEUR		
TOTAL		212.31 \$

CENTRE BUREAUTIQUE MAURICIE INC.		
08-04-26	158803	99.05 \$
AGRAFES (PHOTOCOPIEUR)		
08-04-26	159120	186.47 \$
PHOTOCOPIEUR		
TOTAL		285.52 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

CHEM ACTION INC.	
08-04-26 F80447	144.87 \$
VANNE, CROIX 1/2 (AQUEDUC)	
TOTAL	144.87 \$

CHEMCO INC.	
20-04-26 055103	5 845.83 \$
SULFATE FERRIQUE (ÉGOUT)	
TOTAL	5 845.83 \$

COMPTEURS LECOMTE LTEE	
29-04-26 70921	1 063.52 \$
VERIFICATION 2 DÉBITMÈTRES (AQUEDUC)	
TOTAL	1 063.52 \$

COVRIS COOPÉRATIVE	
15-04-26 0522377	331.16 \$
ESSENCE, CHLORE LIQUIDE	
TOTAL	331.16 \$

EPICERIE TOURNESOL	
08-04-26 275861	19.78 \$
EAU JAVEL (AQUEDUC)	
08-04-26 275910	-24.00 \$
RETOUR CANETTES	
28-04-26 280435	11.50 \$
CHIPS	
TOTAL	7.28 \$

FQM	
15-04-26 17646	1 420.63 \$
PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU	
TOTAL	1 420.63 \$

GROUPE CASTONGUAY INC.	
28-04-26 000128	1 255.53 \$
GARAGE TERRAIN LOISIRS	
TOTAL	1 255.53 \$

ENTREPRISES JACQUES BEAUDET INC.	
22-04-26 17033	1 276.22 \$
NIVELAGE	
28-04-26 17041	744.47 \$
NIVELAGE	
08-04-26 2026-05-15	33 794.60 \$
CONTRAT DENEIGEMENT	
TOTAL	35 815.29 \$

MATERIAUX FORTIERVILLE 2020 S.E.C.	
15-04-26 00000054	54.18 \$
BUREAU POSTE	
15-04-26 00000109	28.12 \$
TRAPPE FOURMIS, RECHARGE VILEDIA	
15-04-26 00000167	10.22 \$
BUREAU POSTE	
15-04-26 0000629	34.22 \$
LAMPE DEL (AQUEDUC)	
15-04-26 0000765	53.53 \$
VADROUILLE	
15-04-26 0000851	19.21 \$
ADAPTEUR, RÉDUIT	
15-04-26 0000866	12.05 \$
RACCORD (AQUEDUC)	

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

15-04-26 00139396	1 373.35 \$
SEL ADOUCISSEUR	
15-04-26 0243500	238.21 \$
BUREAU POSTE / DÉGLAÇAGE	
15-04-26 1208987	120.79 \$
PEINTURE, TABLETTE (BUREAU POSTE)	
15-04-26 1209155	221.64 \$
BUREAU POSTE	
TOTAL	2 165.52 \$

FONDS DES BIENS ET DES SERVICES	
20-04-26 PUBQ102771	105.89 \$
NORMES OUVRAGES ROUT	
TOTAL	105.89 \$

OMH COEUR DU QUÉBEC	
13-04-26 2026-02-25	869.00 \$
BUDGET RÉVISÉ 2026	
TOTAL	869.00 \$

LE SAGITTAIRE	
20-04-26 002291	114.91 \$
PAPIER, POCLETTE À PLASTIFIER	
TOTAL	114.91 \$

PLURITEC LTÉE	
29-04-26 F224121	3 770.03 \$
STATION DE POMPAGE EGOUS	
TOTAL	3 770.03 \$

GROUPE RDL THETFORD / PLESSIS INC.	
15-04-26 FTHE00006299	16 556.40 \$
VERIFICATION COMPTABLE 2025	
TOTAL	16 556.40 \$

RECYC-LAV INC.	
29-04-26 1440	287.44 \$
COLLECTE ENCOMBRANTS AVRIL 2026	
TOTAL	287.44 \$

TREMBLAY, BOIS, MIGNAULT LEMAY S.E.N.C.	
20-04-26 144560	733.83 \$
SERVICES JURIDIQUES	
TOTAL	733.83 \$

TOTAL **70 984.96 \$**

3. Les prélèvements automatiques pour la somme de 22 865.67 \$.

FOURNISSEUR	DESCRIPTIONS	MONTANT
BELL MOBILITE INC.	CELLULAIRES	73.68 \$
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES	2 160.81 \$
HYDRO-QUEBEC	EGOUT, 101 PRINCIPALE	122.14 \$
HYDRO-QUEBEC	SALLE MUNICIPALE	1 630.79 \$
HYDRO-QUEBEC	GARAGE MUNICIPAL	88.91 \$
HYDRO-QUEBEC	BORNES ÉLECTRIQUES	106.44 \$
HYDRO-QUEBEC	CASERNE	1 473.39 \$
HYDRO-QUEBEC	EGOUTS ST-PHILIPPE	1 126.01 \$
HYDRO-QUEBEC	BUREAU MUNICIPAL	595.58 \$
HYDRO-QUEBEC	CROQUET	438.25 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

HYDRO-QUEBEC	LUMIÈRES DE RUES	290.66 \$
HYDRO-QUEBEC	CHALET DES SPORTS	582.92 \$
SOLUTIONS IT CLOUD.CA	MICROSOFT 365 ET BACK UP	82.50 \$
MRC DE LOTBINIERE	SITE ENFOUISSEMENT	6 585.00 \$
NORTH POINT	PHOTOCOPIEUR	111.53 \$
POSTE CANADA	CIRCULAIRE	51.19 \$
POSTE CANADA	ECHOTIER	63.17 \$
REVENU CANADA	D.A.S. AVRIL TAUX RÉDUIT	1 468.79 \$
REVENU CANADA	D.A.S. AVRIL TAUX RÉGULIER	41.10 \$
MINISTERE DU REVENU QC	D.A.S. AVRIL	4 851.89 \$
SAAQ (DIVISION DE LA DIFFUSION ACT. 850)	VÉRIFICATION IMMATRICULATIONS VÉHICULES	325.50 \$
SOGETEL INC	LIGNES TÉLÉPHONIQUES	515.70 \$
VISA DESJARDINS	FRAIS PURO, AVIS MUTATION	79.72 \$

TOTAL **22 865.67 \$**

4. Le total des salaires bruts pour le mois d'avril 2026 pour la somme de 18 302.73 \$.

6. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Revenus taxes municipales	44 151.52 \$
Location vestiaire	225.00 \$
Location bureau poste	160.00 \$
Location service de garde	200.00 \$
Location salle municipale et chalet des sports	175.00 \$
Publicité Échotier	135.00 \$
Permis rénovations	45.00 \$
Articles municipaux (photocopies, test eau, vieux fer etc.)	5.00 \$
Intérêts sur EOP + ristournes Desjardins	316.14 \$
Total	45 412.66 \$

7. CORRESPONDANCE

Expéditeur	Sujet
GROBEC	Invitation à devenir membre de l'organisation.
Ministère de la Culture des Communications	Nouvelle procédure pour les avis de démolition.
Assemblée nationale du Québec	Nomination du député Sébastien Schneeberger à titre de responsable du Centre-du-Québec au Conseil des régions.
MRC de Bécancour	Règlement #424 (transport adapté et collectif)
MRC de Bécancour	Règlement # 426 (tracé de la Route verte sur le territoire de la Ville de Bécancour).

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

Covris Parisville	Demande de commandite pour le tournoi de golf
Moisson Mauricie Centre-du-Québec	Invitation au brunch-bénéfice du 24 mai
Ministère de la Sécurité publique	Programme fédéral de rachat des armes à feu
Député Louis Plamondon	Programme fédéral de rachat des armes à feu
Municipalité de Ste- Hélène-de-Bagot	Demande au gouvernement fédéral de reconnaître les services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail.

8. DÉPENSES À APPROUVER

a) **FRR volet 2 – Mise à niveau et correction du profil du terrain de soccer**

ATTENDU QUE le projet de « Mise à niveau et correction du profil du terrain de soccer » déposé dans le cadre du programme Fonds région ruralité (FRR) volet 2 a été accepté par la MRC de Bécancour;

RÉSOLUTION # 2026-05-090

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De désigner Excavation Marcel Jacques pour l'achat de voyages de terre noire, si requis, pour un coût n'excédant pas 12 500 \$ plus les taxes;
- De désigner Entretien paysager James Kingston pour le nivelage et la préparation du terrain pour ensemencement pour un coût approximatif de 3 500 \$ plus les taxes.

b) **FRR volet 2 – Des installations au service de notre vitalité communautaire**

ATTENDU QUE le projet « Des installations au service de notre vitalité communautaire » déposé dans le cadre du programme Fonds région ruralité (FRR) volet 2 a été accepté par la MRC de Bécancour;

RÉSOLUTION # 2026-05-091

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'aménager des locaux pour l'entretien de la patinoire, les Loisirs, l'Association de soccer les Seigneuries et le service de garde à l'intérieur du garage au terrain des loisirs. Les matériaux seront achetés chez BMR Matériaux Fortierville pour un montant approximatif de 6 200 \$;
- De désigner la firme Béton Surface pour recouvrir le plancher du chalet des loisirs d'époxy au coût de 9 555 \$ plus les taxes;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- De désigner la firme Alarme Alliance pour l'installation d'un système de contrôle d'accès au chalet des loisirs au coût de 3 710 \$ plus les taxes;
- De faire l'achat d'un système de dévidoir électrique et d'un boyau de 1" de diamètre (longueur 200 pieds) chez Multi PSI au coût de 5 377.85 \$ plus les taxes;
- D'acheter une armoire de rangement pour le prêt d'équipements (skis de fond, patins...) au coût approximatif de 500 \$.

c) Station de pompage des eaux usées PP1 – intégration du poste

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la station de pompage PP1 aux eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit accorder un mandat pour l'intégration et la modification du panneau au poste PP1;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Automatisation JRT au coût de 3 000 \$ plus les taxes;

ATTENDU QUE le projet de « Mise à niveau et correction du profil du terrain de soccer » déposé dans le cadre du programme Fonds région ruralité (FRR) volet 2 a été accepté par la MRC de Bécancour;

RÉSOLUTION # 2026-05-092

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Automatisation JRT pour l'intégration et la modification du panneau au poste PP1 au coût de 3 000 \$ plus les taxes. Cette dépense sera prise à même la TECQ.

9. DEMANDES

a) SSIRMRCB – Soirée country au profit de la Fondation des pompiers pour les grands brûlés

ATTENDU QUE le SSIRMRCB, encore cette année, se joint à la Fondation de pompiers pour les grands brûlés afin d'amasser des fonds pour cette cause;

ATTENDU QU'une soirée country sera organisée le 15 mai 2026 à Parisville afin de recueillir des fonds;

RÉSOLUTION # 2026-05-093

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner un montant de 50 \$ pour cette cause. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-70290-997 (aide communautaire).

b) Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, en moyenne, douze personnes au pays reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

personne qui est atteinte;

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes au Canada;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT QUE SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

RÉSOLUTION # 2026-05-094

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De décréter que le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;
- QUE le conseil municipal de Fortierville encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

c) Demande de modification du guide TECQ 2024-2028 concernant le rechargement granulaire

ATTENDU QUE la municipalité de Fortierville a reçu des copies de résolutions d'appui de plusieurs municipalités concernant le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectivités du Québec (TECQ) 2024-2028;

ATTENDU QUE le guide TECQ 2024-2028, publié en janvier 2026, précise désormais que le rechargement granulaire doit atteindre une épaisseur minimale de 300 mm (30 cm) pour être admissible;

ATTENDU QUE cette épaisseur représente une quantité considérable de matériaux et s'apparente davantage à une reconstruction complète d'une route de gravier qu'à un rechargement granulaire traditionnel;

ATTENDU QU'aucune norme ne prescrit une épaisseur minimale obligatoire pour un rechargement granulaire dans les documents du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, ni dans la norme BNQ 2560-114 :2014 R2024; toutefois, les documents du ministère, notamment le Tome VI chapitre 2, norme 2204, prévoient

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

plutôt une épaisseur maximale de 300 mm (30 cm);

ATTENDU QUE le rechargement granulaire normalement effectué sur le réseau routier local varie généralement entre 100 et 150 mm (4 à 6 pouces), ce qui constitue la pratique courante pour l'entretien des chemins ruraux;

ATTENDU QUE l'application d'une épaisseur de 300 mm entraîne plusieurs inconvénients majeurs, notamment :

- un rehaussement important du niveau de la chaussée, créant des différences d'altitude problématiques avec les entrées privées et les accès aux propriétés;
- une instabilité potentielle de la surface de roulement en raison d'un apport trop important de matériaux, même compactés;
- un risque accru de dispersion du matériau dans les fossés, entraînant des obstructions et un mauvais écoulement des eaux pluviales;
- une augmentation notable des coûts de matériaux, de transport et de main-d'œuvre, rendant ces travaux difficilement soutenables pour les municipalités rurales;
- une détérioration accélérée des chemins en raison d'un temps de consolidation plus long et d'une capacité portante moins fiable durant les périodes de stabilisation;
- des interventions supplémentaires nécessaires pour adapter et prolonger les ponceaux et les entrées privées, générant des coûts additionnels pour les citoyens et la municipalité;

ATTENDU QUE cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme TECQ 2024-2028;

ATTENDU QUE le maintien d'un rechargement granulaire sans épaisseur minimale obligatoire, comme auparavant, permettait aux municipalités de mieux adapter leurs interventions à la réalité des sols, des conditions climatiques et des budgets municipaux;

RÉSOLUTION # 2026-05-095

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- DE demander formellement au gouvernement du Québec de modifier le guide TECQ 2024-2028, publié en janvier 2026, afin de retirer l'exigence d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire et de revenir à une formulation sans spécification quantitative, laissant aux municipalités le soin de déterminer l'épaisseur nécessaire selon leur contexte local;
- DE solliciter l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que de l'ensemble des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au député provincial de la circonscription Bécancour-Nicolet, M. Donald Martel et au député fédéral Louis Plamondon.

d) St-Pierre-les-Becquets – appui pour le projet de réfection et mise aux normes de l'aréna régional

ATTENDU QUE la municipalité de St-Pierre-les-Becquets souhaite présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour la réfection et la mise aux normes de l'aréna régional;

RÉSOLUTION # 2026-05-096

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE le conseil municipal de Fortierville appuie le projet de la municipalité de St-Pierre-les-Becquets pour la réfection et la mise aux normes de l'aréna régional afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).
- QUE le conseil municipal de Fortierville s'engage à conclure une entente de service avec la municipalité de St-Pierre-les-Becquets pour la réfection et la mise aux normes de l'aréna régional afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

e) Sogetel – prolongement du réseau de fibre optique

CONSIDÉRANT la demande reçue de Sogetel concernant l'installation de la fibre optique sur un toron déjà existant entre Parisville et Fortierville (route 265) portant le numéro de projet REP10176-MUN02;

RÉSOLUTION # 2026-05-097

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de Sogetel et d'autoriser la directrice générale à signer le formulaire de demande d'intervention.

La municipalité de Fortierville se dégage de toute responsabilité concernant ces travaux. Tout bris ou impact relatifs aux travaux relèveront entièrement de la responsabilité de Sogetel.

f) Telus – prolongement du réseau de fibre optique

CONSIDÉRANT la demande reçue de Telus concernant l'installation de la fibre optique entre le CLSC (216, rue Principale) et le CHSLD (521, avenue du Foyer) portant le numéro de projet 4000635-D01;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

RÉSOLUTION # 2026-05-098

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de Telus et d'autoriser la directrice générale à signer le formulaire de demande d'intervention.

La municipalité de Fortierville se dégage de toute responsabilité concernant ces travaux. Tout bris ou impact relatifs aux travaux relèveront entièrement de la responsabilité de Telus.

g) Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique partagée entre différents paliers décisionnels, notamment le milieu municipal qui y joue un rôle prépondérant;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des MRC sont en train d'élaborer des plans climat et de réviser leurs planifications territoriales afin de se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en vigueur depuis décembre 2024, et d'assurer la résilience de leur communauté face aux défis que posent les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ces orientations prévoient notamment que les MRC doivent assurer la protection, la disponibilité et la qualité de l'eau, la conservation des milieux naturels, le maintien du couvert forestier pour assurer la connectivité écologique et la protection de la biodiversité, mais également le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales, visant à remplacer le Règlement sur les exploitations agricoles, a été élaboré sans consultation des représentants municipaux ni pris en compte du processus d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement est incohérent avec l'orientation 2 des OGAT qui vise à assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement entraînerait la conversion d'importantes superficies de couvert forestier en superficies agricoles, sans encadrement adéquat ni pris en compte des particularités territoriales, et que cette décision est contraire à la volonté du gouvernement exprimée (attente 2.2.2 des OGAT) de limiter la fragmentation du couvert forestier ;

CONSIDÉRANT QUE par l'introduction du principe de préséance, ce règlement aurait pour effet de retirer aux MRC et aux municipalités le pouvoir de réglementer les bandes riveraines en milieu agricole afin de protéger l'eau des lacs et des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la perte de ce pouvoir d'intervention aura pour effet d'entraîner des reculs environnementaux importants et immédiats dans plusieurs territoires et de mettre en péril les efforts et les investissements effectués pour améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

CONSIDÉRANT QUE dans plusieurs municipalités, la majorité des cours d'eau se situent en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire peut favoriser le développement de nouvelles activités agricoles et la vitalité de communautés dans la mesure où l'ouverture de nouvelles superficies à la culture se fait dans le respect de la réglementation municipale et des planifications régionales;

CONSIDÉRANT la nécessité que toute nouvelle mise en culture assure la préservation des ressources en eau, la protection de l'environnement et de la biodiversité et s'inscrive dans les démarches d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire sur la mise en culture de nouvelles parcelles telle que proposée au projet de règlement, pourrait accentuer les enjeux d'approvisionnement en eau observés dans plusieurs régions, avec des conséquences importantes sur plusieurs secteurs économiques, dont l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura également pour effet de freiner la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques, dont leur arrimage avec les schémas d'aménagement est une exigence de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2);

CONSIDÉRANT les nombreux enjeux soulevés par le milieu municipal, dont la Fédération québécoise des municipalités, en regard de la proposition réglementaire, particulièrement sur les articles 7, 51 à 54, 104 à 106.

CONSIDÉRANT QUE les résultats positifs obtenus dans plusieurs municipalités et MRC en matière d'implantation de bandes riveraines, de protection des milieux humides et d'amélioration significative de la qualité de l'eau ont tous en commun un travail concerté avec les agriculteurs qui s'inscrit dans une vision durable de l'aménagement de nos territoires;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre réglementaire modernisé de gestion des milieux hydriques, entré en vigueur le 1^{er} mars 2026, le gouvernement a reconfirmé l'importance de permettre aux municipalités de déterminer des rives élargies, et que cette volonté se traduit également dans l'invitation qu'il adresse aux MRC via les OGAT (attente 2.2.2) de prévoir des moyens de protection supplémentaires pour des rives élargies;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche concertée et adaptée aux réalités du territoire qui sont diverses;

RÉSOLUTION # 2026-05-099

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus, plus précisément :

- de renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (articles 7, 104 à 106);

- de lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu (articles 52 à 54).

DE TRANSMETTRE également copie de cette résolution à la première ministre du Québec, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'Alimentation, au ministre des Affaires municipales, au député de notre circonscription, au ministère de l'Environnement et à la Fédération québécoise des municipalités.

10. AFFAIRES COURANTES

a) Modification du calendrier des séances du conseil

ATTENDU QUE le conseil municipal avait adopté, par sa résolution # 226-11-2025, le calendrier des séances régulières pour l'année 2026;

ATTENDU QUE la séance d'octobre était prévue le 5 octobre, mais que les élections provinciales sont prévues pour la même date;

RÉSOLUTION # 2026-05-100

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le calendrier des séances du conseil 2026. La séance se tiendra le mardi 6 octobre au lieu du lundi 5 octobre.

b) Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier de 2025

ATTENDU QUE l'article 176.2.2 du Code municipal stipule que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en septembre, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

ATTENDU QUE ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

ATTENDU QUE la mairesse fait un résumé du rapport financier au 31 décembre 2025, représentant un surplus de 37 662 \$;

ATTENDU QUE les états financiers ont été réalisés par Groupe RDL Thetford/Plessis inc.;

ATTENDU QUE selon l'avis du vérificateur, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE le vérificateur a approuvé le contenu du rapport de la mairesse avant qu'il soit présenté au conseil municipal;

RÉSOLUTION # 2026-05-101

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport de la mairesse

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

et d'accepter qu'il soit publié sur le site internet de la municipalité et dans le journal l'Écotier afin que les citoyens puissent en prendre connaissance.

c) Modification aux règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE l'article # 26 du règlement de construction de la municipalité stipule que « tout nouveau bâtiment principal doit être complètement érigé sur des fondations continues et permanentes de pierre, de béton, de blocs de béton ou d'autres matériaux certifiés pour cet usage par un organisme accrédité... »;

CONSIDÉRANT QUE les pieux ne constituent pas une fondation autorisée par le règlement de construction;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis que les pieux devraient être autorisés à titre de fondations;

RÉSOLUTION # 2026-05-102

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signifier au service d'aménagement de la MRC de Bécancour que le conseil municipal souhaite modifier son règlement de construction afin de permettre les pieux comme fondations.

11. SUIVI DE DOSSIERS

a) Déneigement – versement de la retenue 2025-2026

ATTENDU QUE la saison de déneigement 2025-2026 est terminée;

ATTENDU la retenue de 5% sur le contrat de déneigement;

ATTENDU QU'il n'y a aucun bris à signaler;

RÉSOLUTION # 2026-05-103

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la retenue à l'entrepreneur en déneigement, soit les Entreprises Jacques Beudet.

b) Programme TAPU

La directrice générale informe le conseil que la demande d'aide financière formulée dans le cadre du programme TAPU (Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains) n'a pas été retenue par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Cette demande consistait à l'aménagement d'une piste cyclable et piétonne de 600 mètres pour donner accès au terrain des loisirs et à l'installation d'une station de réparation pour les vélos à proximité de la piste cyclable.

c) Vente pour taxes

La directrice générale mentionne que tous les dossiers sont réglés concernant la vente pour taxes pour l'année 2025.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

12. RÈGLEMENTS

a) Règlement sur la gestion contractuelle (avis de motion)

Le conseiller Yannick Pressé, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement # 2026-05-239 concernant la gestion contractuelle.
- Présente et dépose le projet de règlement # 2026-05-239 concernant la gestion contractuelle.

b) Nomination d'une personne désignée pour l'application du règlement # 2015-07-102

RÉSOLUTION # 2026-05-104

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Benoît Tousignant, inspecteur municipal, et Annie Jacques, directrice générale, pour l'application du règlement # 2015-07-102 portant sur la sécurité et les nuisances en matière de stationnement, de remisage, d'immobilisation ou d'entreposage de véhicules routiers. Les deux personnes désignées sont également habilitées à émettre des constats d'infraction et prendre des procédures relativement à l'application de ce règlement.

13. COMITÉS ET MRC

a) OMH de Fortierville

Madame Amélie Bergeron, conseillère responsable de l'OMH, aborde certains points concernant l'OMH :

- Une réorganisation du conseil d'administration est présentement en cours. Ils aimeraient passer de 15 à 9 membres, afin de faciliter les échanges. Mme Bergeron a mentionné son intérêt à siéger sur le comité réduit. Les municipalités qui ont le plus grand nombre de logements auront plus de chances d'avoir une place au CA. La direction de l'OMH se donne jusqu'à l'automne pour réaliser ce changement.
- Les travaux pour le remplacement du revêtement extérieur vont débuter bientôt. Les matériaux choisis seront plus au goût du jour (gris, brun, beige). Le plan sera acheminé aux élus ultérieurement.
- Les travaux de plomberie seront reportés en 2027.

14. AFFAIRES NOUVELLES

a) Brunch bénéfique Moisson Maurice Centre-du-Québec

ATTENDU l'invitation reçue pour le brunch bénéfique du 24 mai prochain à Trois-Rivières;

ATTENDU QU'aucun élu n'est disponible pour y participer;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

RÉSOLUTION # 2026-05-105

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 25 \$ à l'organisme Moisson Mauricie Centre-du-Québec. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-70290-997 (aide communautaire).

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h07 et se termine à 20h15.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 2026-05-106

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h15.

Julie Pressé, mairesse

Annie Jacques, d.g. et
greffière-trésorière.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».